

RECYCLAGE TIV

Objectif

Formation complémentaire permettant aux TIV :

- De réactualiser et évaluer son cadre réglementaire et ses connaissances.
- De découvrir de nouvelles techniques et outils de contrôle.
- D'être suivi par un professionnel de l'inspection visuelle.

Public

Moniteurs professionnels ayant suivi une formation initiale TIV auprès de l'un des organismes de rattachement*

- Depuis cinq ans avec maintien d'une activité TIV annuelle.
- En cas d'arrêt d'activité TIV de plus de deux ans.

Contenu

- Connaissances techniques et réglementaires
 - Réactualisation des procédures d'inspection, critères de dégradations...
 - Procédure qualité ANMP
 - Mise à jour des textes de référence.
- Stage dans un organisme habilité

Lieu

- Ecole de plongée TIV/Domicile et organisme habilité*

Durée

- 3 heures de travail personnel et QCM à renvoyer au siège
 - Evaluation des connaissances sur la réglementation (dont cahier des charges), le document qualité de l'inspection visuelle, la procédure d'inspection et de suivi des équipements sous pression, l'organisation et la sécurité pendant une inspection et suivi EPI.
- 3 à 4 heures de stage dans un organisme habilité*
 - Le TIV doit trouver une entreprise et faire signer la fiche de présence par l'organisme habilité.
 - Objectif : Entretien et accompagnement du TIV par un professionnel de l'inspection et de la requalification.
 - Mise en place d'un plan de travail ergonomique.
 - Utilisation de nouveaux matériels. Transmission de connaissances.

Contrôle & Validation

- Qcm à remplir et à renvoyer au siège avec l'attestation de présence au stage.
- Validation du QCM si 80% de réponses correctes
- Après vérification, une attestation de recyclage valable 5 ans est fournie au Technicien en Inspection Visuelle.

*Cf doc qualité TIV